

Zeitschrift: Hochparterre : Zeitschrift für Architektur und Design
Herausgeber: Hochparterre
Band: 18 (2005)
Heft: [4]: Residenz Multengut : investieren ins Alter = Résidence de Multengut : investir dans le troisième âge

Artikel: Wohnen im dritten Alter = le logement du troisième âge
Autor: Loderer, Benedikt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-122645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wohnen im dritten Alter | Le logement du troisième âge

Interview | Entretien avec: Benedikt Loderer
Fotos | Photos: Frederic Meyer

Eine Seniorenresidenz ist ein Investment und muss professionell betrieben werden. Was aber heisst seniorengerecht? Welche Altersgruppe ist überhaupt gemeint? Und was kostet eine Wohnung im Multengut in Muri? Fragen und Antworten zum Wohnen im letzten Lebensabschnitt.

Alle reden von seniorengerecht – meinen auch alle dasselbe?

Philipp M. Zemp: Seniorengerecht heisst bedürfnisgerecht. Unsere Senioren treten im Durchschnittsalter achtzig in die Residenz ein. Wir bieten ein individuelles Wohnen mit altersgerechter Einrichtung, die den Alltag der Betagten erleichtert. Seniorengerecht bedeutet auch Sicherheit. Zum Beispiel Notruftaster in allen Räumen, mit denen rund um die Uhr, an 365 Tagen, Hilfe angefordert werden kann.

Christian Sumi: Der Gestaltungsplan legte die Baukörper fest. Wir haben darin keine Sonderwohnungen eingeplant, sondern allgemein nutzbare Einheiten, die auch von jüngeren Leuten bewohnt werden könnten. Durch das Konzept des Mittelgangs erreichten wir – statt der üblichen schmalen, handtuchförmigen Zimmer mit der dunklen Nasszelle und der indirekt beleuchteten Küche am Gang – breite Wohnungen mit viel Balkonanteil und einer Küche an der Fassade. Ganz selbstverständlich haben wir alle Anforderungen des seniorengerechten Bauens erfüllt. Gebaut haben wir einen Hoteltypus. Im Hauptgebäude sind alle Gesellschaftsräume, die Verwaltung und die Pflegeabteilung, in der Dependance nur Wohnungen zu finden.

Antonia Jann: Nicht alle Senioren haben dieselben Wohnbedürfnisse. Die meisten Leute über sechzig leben selbstständig; wer kann, bleibt so lange wie nur möglich zu Hause, dort wo das Familienleben stattfand. Erst ein Teil der über Achtzigjährigen braucht mehr Betreuung. Die Leute wer-



Une résidence pour seniors est un investissement. Elle doit être gérée professionnellement. Mais, qu'est-ce que cela veut dire, une forme d'habitat adaptée aux seniors ? Et par seniors, quels groupes d'âge entend-on ? Que coûte un appartement à Multengut ? Questions et réponses.

Tout le monde parle de résidences pour seniors – mais est-ce qu'on parle tous de la même chose ?

Philipp M. Zemp : Construire pour les seniors, cela veut dire construire quelque chose qui répond aux besoins des seniors. Les pensionnaires qui entrent chez nous ont une moyenne de 80 ans. Nous offrons une forme d'habitat individuel, avec des équipements qui correspondent aux besoins et facilitent le quotidien de personnes d'un grand âge. La sécurité en fait partie. Nous avons, par exemple, des boutons d'appel d'urgence dans toutes les pièces, grâce auxquels, elles peuvent demander de l'aide jour et nuit.

Christian Sumi : Architecturalement, le plan de masse définissait les corps de bâtiment. Nous n'y avons pas conçu des appartements d'un genre particulier, mais des unités d'habitation utilisables par tous. Le concept de couloir central nous a permis de créer des appartements vastes, avec un balcon de taille appréciable et une cuisine donnant sur la façade – au lieu des habituelles chambres grandes comme un mouchoir de poche, avec une salle de bains sombre et une cuisine à éclairage indirect. Naturellement, ces appartements satisfont à toutes les exigences requises par une construction destinée à des personnes âgées. Nous avons construit là une sorte d'hôtel. Dans le bâtiment principal, on trouve toutes les salles communes, l'administration et le département de soins, tandis que les appartements sont situés dans la dépendance.



3



4

den immer älter und bleiben länger mobil, was erfreulich ist. Allerdings nimmt der Anteil der dementen Senioren ständig zu. Seniorentauglich heisst also je nach individuellen Bedürfnissen etwas anderes.

Gibt es denn auch ein seniorentaugliches Investment?

Ueli Winzenried: Unser Engagement im Multengut ist ein Investment wie ein anderes. Betrachtet man aber die demografische Entwicklung in der Schweiz, so ist klar, dass hier ein Markt entstanden ist, der den Investoren wirtschaftlich eine langfristige Stabilität verspricht.

Stichwort Hoteltypus, das lässt vermuten, dass hier vor allem die Betriebsabläufe optimiert wurden.

Christian Sumi: Im Wettbewerb haben wir uns das Gelände genau angesehen und gemerkt, dass der Raum zwischen den beiden gegebenen langen Blöcken entscheidend ist. Wir haben diesen Zwischenraum bewusst nicht überbaut, damit die Sicht auf das historische Multengut frei bleibt. Die Verbindung der beiden Häuser erfolgt unterirdisch, was ungewöhnlich ist und wovon wir die Bauherrschaft erst überzeugen mussten. Das heisst, städtebauliche und betriebliche Überlegungen gingen Hand in Hand.

Antonia Jann: Wie steht es mit der Orientierung im Gebäude? Haben die Bewohner und Bewohnerinnen nicht Mühe, sich in den langen Gängen zurechtzufinden?

Philipp M. Zemp: Eben nicht. Der Grundriss ist klar und die Bewohner können ihn sich leicht merken, ohne Ecken, Richtungsänderungen und Doppeldeutigkeiten. Zur Hoteltypologie noch das: Ein 24-Stunden-Betrieb erfordert auf 140 Pensionäre rund 45 Mitarbeitende; da ist es unabdingbar, dass die Abläufe vernünftig und die Wege kurz sind.

Eine Zweizimmerwohnung kostet monatlich bei Einzelbelegung etwa 4300 Franken, zu zweit 5500. Wer kann sich solches überhaupt leisten? →

Antonia Jann: Tous les seniors n'ont pas les mêmes besoins en matière de logement. La plupart des gens de plus de 60 ans sont indépendants ; ceux qui le peuvent restent le plus longtemps possible chez eux, là où leur vie de famille s'est déroulée. Il n'y a qu'une partie des personnes de plus de 80 ans qui ont besoin d'un suivi plus soutenu. Les gens deviennent toujours plus âgés et restent plus longtemps mobiles. Néanmoins, la proportion de personnes atteintes de démence sénile ne cesse d'augmenter. Un logement adapté aux seniors, suivant les besoins personnels, cela peut effectivement avoir différentes significations.

? Existe-t-il également une forme d'investissement qui convienne aux seniors ?

Ueli Winzenried: Notre engagement, ici, à Multengut, est un investissement comme un autre. Si l'on considère l'évolution démographique en Suisse, alors, il est clair qu'on est désormais en présence d'un marché qui promet une stabilité à long terme pour les investisseurs.

? Vous parlez d'une « sorte d'hôtel » ... Cela voudrait dire qu'ici, on a surtout optimisé les procédures d'exploitation.

Christian Sumi: Lors du concours, nous avons observé très attentivement le terrain, et nous avons remarqué que l'espace entre les deux longs blocs donnés était décisif. Nous avons donc volontairement renoncé à construire cet espace intermédiaire, afin de conserver la vue sur le centre historique de Multengut. Les deux maisons sont reliées par un souterrain, ce qui est inhabituel ; il nous a d'ailleurs fallu d'abord convaincre le maître d'ouvrage du bien-fondé de cette démarche. Autrement dit, les considérations urbaines et fonctionnelles allaient de pair.

Antonia Jann: Qu'en est-il de l'orientation dans le bâtiment ? Les pensionnaires n'ont-ils pas de peine à se repérer, avec ces longs couloirs ?

Philipp M. Zemp: Justement pas. Le plan est clair, et les pensionnaires n'ont aucune peine à se repérer : aucun angle, aucun changement de direction, aucune ambiguïté. Jusqu'ici, il n'y a eu aucun problème. Encore une chose à propos de la typologie hôtelière : un établissement fonctionnant 24 heures sur 24 nécessite environ 45 collaborateurs pour 140 pensionnaires ; il est donc indispensable que les processus soient raisonnables et les distances courtes.

? Pour une personne seule, un deux-pièces coûte environ 4300 francs par mois ; pour deux personnes, 5500 francs. Qui peut se permettre de tels appartements ?

Christian Sumi: Cette résidence pour seniors est une contribution à l'habitat pour personnes âgées, c'est une forme de logement possible, mais ce n'est pas l'unique solution. Il y en a bien d'autres. Dans notre étude portant sur l'agrandissement du lotissement (Sunnige Hof) à Zurich (voir p. 5), nous montrons qu'il vaut aussi la peine, pour une société coopérative, de continuer à proposer des appartements de 60 mètres carrés, avec un loyer de 800 à 900 francs par mois ; mais en même temps, il faut des appartements plus chers et plus spacieux.

Antonia Jann: La plupart des personnes âgées vivent encore chez elles. Quelque 18 % des plus de 80 ans vivent dans des maisons de retraite et des établissements médico-sociaux (EMS). Mais si l'on regarde les revenus, alors, on constate que nombreux sont ceux qui ne peuvent se permettre d'habiter dans de telles résidences. D'après le recensement, le revenu moyen des personnes de plus de 60 ans est d'environ 5300 francs. →

Die Gesprächspartner

--> 1 Philipp M. Zemp, Inhaber der Senevita – Beratung und Betrieb von Wohnseinrichtungen für das Alter, Wabern

--> 2 Ueli Winzenried, Vorsitzender der Geschäftsleitung der Gebäudeversicherung Bern GVB, Ittigen

--> 3 Antonia Jann, Geschäftsführerin der Age Stiftung für gutes Wohnen im Alter, Zürich www.age-stiftung.ch

--> 4 Christian Sumi, Architekt Burkhalter Sumi, Zürich

Les interlocuteurs

--> 1 Philipp M. Zemp, propriétaire de Senevita, une société de conseils et management de complexes d'habitation pour personnes âgées, à Wabern

--> 2 Ueli Winzenried, président de la Direction générale de l'Assurance immobilière Berne (AIB), à Ittigen

--> 3 Antonia Jann, directrice de la Fondation Age, à Zurich, qui s'engage en faveur de bonnes conditions d'habitat pour les personnes âgées

--> 4 Christian Sumi, architecte de l'agence Burkhalter Sumi, à Zurich

→ Christian Sumi: Diese Seniorenresidenz ist ein Beitrag zum Wohnen im Alter, aber sie ist nicht die Lösung. Sie ist eine unter vielen möglichen Formen. In unserer Studie zur Erweiterung der Siedlung «Sunnige Hof» in Zürich (Seite 5) zeigen wir, dass es sich auch für eine Genossenschaft lohnt, 60 Quadratmeter grosse Wohnungen weiterhin für 800 bis 900 Franken monatliche Miete anzubieten, aber gleichzeitig auch teurere und grössere Wohnungen.

Antonia Jann: Die allermeisten Betagten wohnen noch zu Hause. Von den über Achtzigjährigen leben rund 18 Prozent in einem Kollektivhaushalt, dazu zählen neben Alters- und Pflegeheimen auch die Residenzen. Viele Leute können sich eine Residenz aber gar nicht leisten. Laut der Volkszählung liegt das Einkommensmittel der über Sechzigjährigen bei rund 5300 Franken pro Monat.

Philipp M. Zemp: Das Einkommen ist ein Kriterium. Viele Senioren verfügen dazu über ein beträchtliches Vermögen. Ich bin nun seit über 20 Jahren in diesem Business, und da hat sich eine Faustregel bewährt: Der monatliche Pensionspreis mal 18 muss das Jahreseinkommen ergeben. In unserem Beispiel rund 78 000 Franken. Darüber hinaus sollte ein gewisses Vermögen vorhanden sein. Es gehört zu unserer Sorgfaltspflicht, die Solvenz der Pensionäre abzuklären. Wir haben aber auch schon bei Pensionären, die unverschuldet in eine Notlage geraten sind, den Tarif der öffentlichen Altersheime angewandt.

Ueli Winzenried: Eine Seniorenresidenz ist wie eine private Unternehmung, die nach betriebswirtschaftlichen Kriterien funktioniert. Vom Investorenstandpunkt aus vergleichen wir die Residenz mit einer Kapitalanlage eines Mehrfamilienhauses. Die Rendite sollte bei beiden ungefähr gleich sein. Wichtig für einen Investor ist die Ausgewogenheit des Portefeuilles, und dazu leistet die Seniorenresidenz Multengut einen Beitrag.

? Welche Rolle spielen die Krankenkassen in dieser Angelegenheit?

Philipp M. Zemp: Der Betrieb muss auf die kantonale Liste der Alters- und Pflegeheime aufgenommen werden, damit die Kassen ihre Leistungen erbringen.

Antonia Jann: Bei umfassender Pflege betragen die Kosten pro Tag rund 300 Franken. Davon übernehmen die Kassen aber nur etwa 70 Franken. Es bleibt also eine Lücke, die privat geschlossen werden muss.

? Dass die Pensionäre lebenslang in der Residenz bleiben können, wird garantiert. Warum ist das so wichtig?

Philipp M. Zemp: Das ist eines unserer schlagendsten Argumente. Die Leute bleiben so lange wie möglich in ihrer angestammten Wohnung und kommen erst zu uns, wenn ihre Mobilität abnimmt. Sie wollen sicher sein, dass sie bleiben können, auch wenn sie pflegebedürftig werden.

Antonia Jann: Allerdings gibt es da auch Ausnahmen von der Regel. Man kann ihnen auch kündigen.

Philipp M. Zemp: Das ist unerlässlich. Es gibt drei Gründe für eine Kündigung: Der Pensionär zahlt nicht mehr und auch die Verwandten können nicht für ihn aufkommen. Dann kann es sein, dass die Pflege aus medizinischen Gründen nicht mehr möglich ist, was der Arzt entscheidet. Schliesslich ist eine Kündigung möglich, wenn das Verhalten des Pensionärs die Mitbewohner gefährdet. In einem unserer Betriebe wohnte zum Beispiel ein Pyromane.

? Eine Residenz sei ein Ghetto, hört man zuweilen. Wäre eine altersmässige Durchmischung nicht seniorengerechter?



1



2

→ Philipp M. Zemp: Le revenu est un critère : or, de nombreux seniors disposent d'une fortune appréciable. Je travaille depuis plus de vingt ans dans ce secteur, et je peux dire qu'une règle a fait ses preuves : le prix mensuel de la pension multiplié par 18 doit donner le revenu annuel. Prenons donc l'exemple du deux-pièces : 4300 francs par 18, cela fait environ 78 000 francs de revenu annuel. Il faut encore avoir de la fortune en plus. Il est de notre devoir de vérifier la solvabilité de nos pensionnaires. Il nous est déjà arrivé d'appliquer le tarif des maisons de retraite publiques pour des pensionnaires qui étaient tombés dans une situation de précarité, sans que cela soit de leur faute.

Ueli Winzenried: Une résidence pour seniors est une entreprise privée, qui fonctionne selon des critères de rentabilité économique. Du point de vue des investisseurs, c'est comparable à un placement de capital dans un immeuble locatif. Les rendements devraient être à peu près les mêmes. Ce qui est important pour un investisseur, c'est l'équilibre du portefeuille, et la résidence de Murengult va y pourvoir.

? Quel rôle jouent les assurances maladie dans cette affaire ?

Philipp M. Zemp: Pour que les caisses assurent des prestations, l'établissement doit être enregistré sur la liste cantonale des maisons de retraite et des EMS.

Antonia Jann: Il faut ajouter que si une personne a besoin de soins complets, il lui coûtera 300 francs par jour. Or, les caisses ne prennent en charge qu'environ 70 francs. Le pensionnaire doit payer de sa poche.

? Les pensionnaires sont assurés de pouvoir rester jusqu'à la fin de leurs jours. Pourquoi est-ce si important ?

Philipp M. Zemp: C'est l'un de nos meilleurs arguments. Les gens restent aussi longtemps que possible dans leur appartement, et ils ne viennent chez nous que lorsque leur mobilité diminue. Ils veulent être sûrs de pouvoir rester ici, même s'ils deviennent impotents.

Senevita, Wabern

Die Senevita berät, projektiert und führt Alterswohneinrichtungen in der ganzen Schweiz. Die Fach- und Unternehmensberatung entwickelt Strategien und Konzepte, erstellt Analysen und übernimmt Sanierungs-, Reorganisations- und Coachingaufträge auch in öffentlichen Heimen. Die Betriebsführung von Seniorenresidenzen und Alterssiedlungen erfolgt im Management, in Miete oder als öffentlicher Leistungsauftrag – insgesamt ein Dutzend Betriebe. Die Senevita wurde 1989 von Philipp M. Zemp gegründet. Er ist Alleininhaber und er beschäftigt zur Zeit zwölf Mitarbeitende. www.senevita.ch

Senevita SA, Wabern

La société Senevita conseille, projette et gère des établissements pour personnes âgées dans toute la Suisse. Cette entreprise de conseils spécialisés et de conseil en gestion développe des stratégies et des concepts, met au point des analyses et assume des mandats d'assainissement, de réorganisation et de coaching, pour des homes publics également. La gestion de résidences et de lotissements pour personnes âgées s'opère au niveau du management ou des locations, ou dans le cadre d'un mandat de prestations public – au total, une douzaine d'entreprises. Senevita SA a été fondée en 1989 par Philipp M. Zemp. Il est seul propriétaire de cette société qui emploie aujourd'hui douze collaborateurs. www.senevita.ch



3



4

Philippe M. Zemp: Das klingt besser, als es ist. Die Tagesabläufe der Senioren und der Jungen und ihrer Kinder sind aber unterschiedlich, als dass das enge Zusammenleben problemlos wäre. Die gegenseitige Toleranz ist eher gering.

Antonia Jann: Neben der Durchmischung mit jüngeren Bewohnern gibt es ja auch andere Angebote, die die Leute zusammenführen. Oftmals ist ja die Einsamkeit ein Problem für ältere Leute, die durch Umzug oder aus anderen Gründen ihren Freundeskreis verloren haben.

Philippe M. Zemp: Wir wollen die Pensionäre nicht bevormunden, ihnen aber genügend Gelegenheit bieten, nicht zu vereinsamen. Da ist zum Beispiel das Mittagessen ein wichtiges Ritual. Wir verlangen eine angemessene Kleidung, niemand kommt im Trainer ins Restaurant. Wir können hier auch Anzeichen von Verwahrlosung feststellen und diskret eingreifen. Die Gäste haben feste Plätze, was die Beziehungen untereinander fördert. Waschsalon, Musikzimmer und Wellness sind wichtige Treffpunkte. Kulturprogramme sind noch im Aufbau. Aber es ist immer etwas los.

Christian Sumi: Dieses Haus soll Gelassenheit ausstrahlen. Es kann nicht darum gehen, mit Events Wirbel zu veranstalten. Die Gesellschaftsräume, Restaurant, Café, Bibliothek oder Kaminzimmer sollen Inseln der Behaglichkeit sein.

Philippe M. Zemp: Zurück zur Durchmischung. Sie geschieht ja nicht im Haus allein, auch wenn unterdessen die Anwohner und Handwerker der Umgebung in unserem Café zum Znuni anzutreffen sind. Sie geschieht im Quartier. Wir freuen uns auf das Einkaufszentrum nebenan; die Pensionäre haben Einkaufen und Dienstleistungen vor der Tür, und vieles mehr, was ihnen Muri sonst noch bieten kann. Die Stadt Bern ist nicht weit und bequem erreichbar. Die Pensionäre können auch Freunde oder Verwandte bei sich übernachten lassen, was in einem Heim nicht möglich wäre. 80 Prozent unserer Gäste kommen aus der nächsten Umgebung. Sie wollen in ihrer gewohnten Umgebung bleiben und ihre Sozialkontakte weiter pflegen. •

1-4 Christian Sumi, Antonia Jann, Philipp M. Zemp, Ueli Winzenried

Antonia Jann: Il y a en tout cas des exceptions à la règle. On peut aussi les mettre à la porte.

Philippe M. Zemp: C'est parfois indispensable. Il y a trois raisons pour qu'un contrat soit résilié : d'abord, si un pensionnaire n'arrive plus à payer son loyer et que ses proches ne peuvent pas subvenir à ses besoins ; il se peut aussi que, pour des raisons médicales, il ne soit plus possible de le garder ; enfin, une personne peut recevoir son congé si son comportement menace les autres pensionnaires. Dans nos établissements, nous avons par exemple eu affaire une fois à un pyromane. Une situation exceptionnelle, mais délicate.

? La résidence est un ghetto, reprochent certains. Est-ce qu'un mélange des âges ne conviendrait pas mieux aux seniors ?

Philippe M. Zemp: Il en est autrement dans la réalité. Le rythme de vie des seniors et celui des jeunes, y compris les enfants, est trop différent pour qu'une cohabitation étroite se passe sans problème. La plupart des personnes âgées veulent avoir leur tranquillité à 8 h du soir, tandis les autres sont encore debout et jouent dehors. La tolérance est plutôt réduite, d'un côté comme de l'autre.

Antonia Jann: Il existe aussi d'autres possibilités, en dehors du mélange des âges, pour que les gens se rencontrent. Souvent, la solitude est un problème pour celles ou ceux qui ont perdu leur cercle d'amis.

Philippe M. Zemp: Nous ne voulons pas mettre les pensionnaires sous tutelle, mais nous devons leur offrir suffisamment d'opportunités pour qu'ils ne deviennent pas solitaires. Le déjeuner est à cet égard un rituel important. Nous exigeons un vêtement adéquat ; personne ne pénètre dans le restaurant en tenue de gymnastique. Nous sommes attentifs aux premiers signes de négligence et, une fois que nous les constatons, nous pouvons intervenir avec discréption. Les gens ont une place bien définie, ce qui encourage le contact entre les pensionnaires. La laverie joue un rôle important comme lieu de rencontre, de même que la salle de musique ou l'espace wellness. Il n'y a pas longtemps que notre résidence a ouvert ses portes ; les programmes culturels et le calendrier des manifestations sont encore en préparation. Mais il se passe toujours quelque chose.

Christian Sumi: Cette maison doit donner une impression de calme. Il n'est pas question de troubler l'atmosphère en organisant des manifestations tapageuses. Les zones communes, le restaurant, le café, la bibliothèque ou le salon, avec son coin cheminée, doivent être des oasis de bien-être.

Philippe M. Zemp: Pour en revenir au mélange des âges. Il ne se produit pas seulement dans la maison, même si les habitants de la résidence se retrouvent dans notre café, le matin au petit déjeuner, avec des artisans des environs. C'est surtout dans le quartier que s'opère ce mélange. Nous nous réjouissons de la construction d'un centre commercial à côté de la résidence ; nos pensionnaires auront ainsi des possibilités de shopping et de services juste à portée de la main, et Muri a encore beaucoup d'autres choses à leur offrir. La ville de Berne n'est pas loin, et avec le petit train, elle est facilement atteignable. Les pensionnaires peuvent aussi passer la nuit chez des amis ou des proches, ce qui ne serait pas possible dans une maison de retraite. 80 % de nos hôtes viennent des environs. Ils veulent rester dans leur environnement familial. Ils peuvent ainsi continuer d'avoir des relations sociales, ce qui empêche qu'une atmosphère de ghetto ne s'installe. •

Gebäudeversicherung Bern (GVB)

Die GVB wurde 1807 gegründet und versichert alle Gebäude im Kanton Bern unbeschränkt gegen Feuer- und Elementarschäden. Sie ist auch für den vorbeugenden Brandschutz und die Feuerwehren verantwortlich. Die GVB ist ein selbständiges, öffentlich-rechtliches Unternehmen, das sich ausschließlich über Prämieneinnahmen und Kapitalerträge finanziert. Finanziell ist der Kanton nicht beteiligt. Die GVB haftet unbeschränkt. Rund ein Viertel ihrer Kapitalanlagen sind in Immobilien investiert. Die GVB beschäftigt 112 Vollzeitmitarbeitende, 7 Lehrlinge und 318 Personen im Nebenamt. www.gvb.ch

L'Assurance immobilière Berne (AIB)

L'AIB a été fondée en 1807. Elle assure tous les bâtiments sis dans le canton de Berne contre les dommages causés par le feu ou des phénomènes naturels. Elle est également responsable de la protection préventive contre les incendies et des sapeurs-pompiers. L'AIB est une entreprise de droit public autonome, qui est uniquement financée par les recettes de primes et les produits de capitaux. L'AIB est responsable de manière illimitée. Environ un quart de son capital est investi dans l'immobilier. L'AIB compte 112 collaborateurs à plein temps, sept apprentis et 318 collaborateurs à titre accessoire. www.aib.ch